

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2024**

### **OUVERTURE DE LA SEANCE**

### **CONSTATATION DU QUORUM**

Présents : Maïtena DIRIBARNE, Jacky ELISSETCHE, Mattin ETCHEVERRY, Jean-François GOICOETCHEA, Isabelle HENRY, Laurent INCHAUSPE, Patxi LANS, Simone PARIS-GETTEN, Marie-Claire URRUTY, Cécile LARRAMENDY, Xavier PIERRE, Xavier GOENAGA, Peio IDIART, Patricia ARANGOIS, Martine ETCHEVERRY, Emmanuel DUPLACEAU

Absents : Xabi LARRE et Pascale URRUTY-ETCHEGOIN

M. Le Maire contacte que le quorum est atteint.

Procurations :

- Pascale URRUTY-ETCHEGOIN donne pouvoir à Emmanuel DUPLACEAU
- Xabi LARRE donne pouvoir à Maïtena DIRIBARNE

### **REPORT DE L'APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE A LA PROCHAINE SEANCE**

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Emmanuel DUPLACEAU est désigné secrétaire de séance

### **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **1<sup>ER</sup> POINT – Projet d'identification des Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAEnR) et modalités de concertation**

Promulguée en mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, prévoit un dispositif de planification territoriale en matière d'énergies renouvelables. Cette démarche vise à faciliter la transition énergétique des territoires en établissant une cartographie des zones préférentielles des communes quant au développement d'énergies renouvelables.

Les zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones.

La loi prévoit que les collectivités locales proposent des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables sur leurs territoires en concertation avec les administrés. Les modalités de concertation sont librement déterminées par les conseils municipaux.

Après avoir dressé le bilan de cette concertation, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Il est proposé d'identifier 2 zones d'accélération :

- Une concernant le photovoltaïque, sur tout le territoire excepté la vieille ville (UAa et UAb du PLU)
- Une concernant l'hydroélectricité sur les rivières du Laurhibar et la Nive de Béhérobie.

Il est proposé également de fixer les modalités de concertation comme suit :

- Consultation du dossier d'information sur la ZAEnR : durée 15 jours

- Ouverture d'un registre de concertation pour recueillir les observations des administrés
- Affichage sur le site internet de la Commune et sur panneaupocket

Il est rappelé que la présente délibération constitue une proposition de zones d'accélération servant de base à la concertation. Après avoir dressé le bilan de cette concertation, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par délibération du conseil municipal et transmise au référent préfectoral.

**Questions:**

Question de Isabelle HENRY: Ne faudrait-il pas intégrer ces ZAEN au PLU?

Réponse de Mr le Maire : le PLU est déjà arrêté et ces ZAEN n'ont pas de rapport direct avec le PLU

Maitena DIRIBARNE souhaite se faire préciser les zones UAa et UAb du PLU

**Mise au vote :**

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 18

**2<sup>ème</sup> POINT – Maitrise d'œuvre pour la rénovation de l'église Notre-Dame-du-bout-du-Pont : signature du marché**

**Rappel de la procédure**

**Description / contexte de la consultation :**

La commune de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT souhaite mener un projet de rénovation de l'église comprenant des travaux urgents sur la couverture et la charpente de la nef et des collatéraux. Ainsi que des travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs.

Les objectifs, besoins, contraintes et exigences de qualité du projet sont détaillés dans les études diagnostics et programmatiques.

La présente consultation a pour but l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre unique, sans décomposition en lots, organisé en 1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle.

Tranche ferme :

Éléments de mission « COUVERTURE NEF ET COLLATERAUX, CHARPENTE NEF ET COLLATERAUX » : mission complète – du diagnostic à la réception des travaux

Éléments de mission « RESTAURATION DES VOUTEMENTS - INTERVENTION ESPACES INTERIEURS (CHARPENTE, MENUISERIE, ELECTRICITE) ET EXTERIEURES » : du diagnostic à l'avant-projet définitif

-Tranche optionnelle :

Éléments de mission « RESTAURATION DES VOUTEMENTS – INTERVENTION INTERIEURS (CHARPENTE, MENUISERIE, ELECTRICITE) ET EXTERIEURES » : du projet à la réception des travaux

La commune souhaite donc recourir à une équipe pluridisciplinaire ayant les compétences requises pour remplir la mission objet du présent marché notamment en architecture du patrimoine et en ingénierie du bâtiment

Cette consultation s'inscrit dans le cadre d'un marché de services (prestations intellectuelles).

**Estimation / procédure :**

L'évaluation du montant de la prestation (> 90 000 € HT) a amené la commune à engager une procédure adaptée pour le choix du prestataire, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Type de marché : Marché de prestations intellectuelles

Allotissement : non

Tranches / phases : 2

Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée des études préliminaires au parfait achèvement de l'opération.

Lancement de la consultation :

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne le 30 avril 2024 sur le profil acheteur de la commune.

Un avis de publicité a été publié dans SUD-OUEST, le 7 mai 2024.

Réception des plis :

La date de remise des plis était fixée au 27 mai 2024 à 12h dernier délai.

2 plis ont été remis sous forme dématérialisée dans le délai imparti. (9 dossiers avaient été retirés à la suite de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence)

Le 27 mai 2024 a eu lieu l'ouverture des plis.

Le présent rapport concerne l'analyse des offres.

### **Critères de jugement des offres**

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

Critères	Pondération
Critères techniques	60%
Qualité des références (architecturale et urbaine) et pertinence du choix des 5 références pour illustrer la capacité du candidat à réaliser des prestations de nature, d'enjeux et de complexité approchant de celles du présent projet	20%
Qualité de la note argumentative : <ul style="list-style-type: none"><li>justification de la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre et pertinence de la répartition des rôles des intervenants tout au long de la mission ;</li><li>pertinence de la méthode de travail ;</li><li>compréhension des enjeux du projet et du contexte de l'opération.</li></ul>	20%
Délais	20%
Prix de l'offre financière	40%

### **Analyse de l'offre**

Il a été décidé d'analyser les deux offres remises.

Après 1<sup>ère</sup> analyse, des demandes de précisions ont été adressées aux deux candidats avec optimisation de leur offre.

Architecture Patrimoine : mission de base : 94 000 € et diagnostic : 5000 € soit 99 000€

Isabelle JOLY : mission de base : 90 000€ et diagnostic : 6700 € soit 96 700 €

Après analyse au regard des critères de jugement mentionnés dans le règlement de la consultation, la notation globale des candidats s'établit comme suit :

Candidats	Valeur technique 60 points			Prix (40 points)	Note globale (/100)	Classement
	Qualité réf (/20)	Qualité note argumentative (/20)	Délais (/20)			
ARCHITECTURE PATRIMOINE	20	20	20	39	99	1
JOLY ISABELLE	20	15	20	40	95	2

### **Proposition de suite à donner**

Il est proposé de retenir l'offre d'Architecture Patrimoine, considérée comme offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 99 000 €.

A l'unanimité, la CAO, réunie le 21 août 2024, a validé la proposition de retenir l'offre d'Architecture Patrimoine, considérée comme offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 99 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le pouvoir adjudicateur à signer le-dit marché et tous les actes modificatifs y compris celui consignant le montant définitif de rémunération dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à cette opération.

### **Questions:**

Isabelle HENRY demande des précisions sur le côté participatif qui a été retenu

Réponse de Mr le Maire : cela n'a pas été défini mais cela passera par des ateliers, des réunions publiques

Maïtena DIRIBARNE souhaite savoir quels travaux sont engagés via cette étude, sur quel budget et quelle sera la durée de l'étude.

Réponse de Mr le Maire: Le budget sera précisé justement par l'étude qui porte sur la tranche ferme (la plus urgente), la tranche optionnelle restant optionnelle et n'est pas engageante pour la commune mais permettra d'en connaître le coût. L'étude devrait durer 24 à 25 semaines.

Simone PARIS-GETTEN demande d'où sont les architectes du cabinet retenu

Réponse de Mr le Maire : il y a 2 architectes, une travaillant sur Bayonne et l'autre sur Bordeaux

### **Mise au vote :**

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 19 (arrivée de Thierry POUSSON)

### **3<sup>ème</sup> POINT – Travaux d'aménagement des espaces publics autour de la Place Charles de Gaulle : signature des marchés**

#### **Rappel de la procédure**

##### Description / contexte de la consultation :

Le présent marché public est divisé en 2 lots et concerne les travaux d'aménagement de la place Charles de Gaulle :

- Lot n°1 : Aménagements urbains
- Lot n°2 : Aménagements paysagers

Il ne comporte pas de tranches.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre d'un marché de TRAVAUX.

##### Estimation / procédure :

L'estimation de l'avant-projet définitif s'élève à 917 252.25 € et a amené la commune à engager une procédure adaptée pour le choix des entreprises.

Type de marché : Marché de travaux

Allotissement : oui

Tranches / phases : 1

Durée du marché :

Les marchés sont conclus pour une durée de 7 mois à compter de leur notification.

Lancement de la consultation :

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne le 17 juin 2024 sur le profil acheteur de la commune. Un avis de publicité a été publié dans SUD-OUEST, le 22 juin 2024.

Réception des plis :

La date de remise des plis était fixée au 15 juillet 2024 à 12h dernier délai.

6 plis ont été remis sous forme dématérialisée dans le délai imparti. (17 dossiers avaient été retirés à la suite de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence)

Le 15 juillet 2024 a eu lieu l'ouverture des plis.

Le présent rapport concerne l'analyse des offres.

#### **Critères de jugement des offres**

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres pour les lots n°1 et n°2 sont :

1. Le prix des Prestations pondéré à 40%

2. La Valeur Technique pondérée à 60%

- a. Présentation des moyens humains et matériels affectés au travaux (pondéré à 10%)
- Présentation des moyens humains spécifiquement affectés aux travaux ;
  - Présentation des moyens humains spécifiquement affectés aux prestations éventuellement sous-traitées.
  - Présentation des moyens matériels spécifiquement affectés aux travaux.
- b. Présentation de la provenance des fournitures et des fiches techniques des fournitures envisagées pour la réalisation des travaux (pondéré à 10%)
- c. Présentation des modalités d'exécution pour la réalisation des travaux (pondéré à 15%)
- Présentation de la méthodologie d'exécution des travaux ;
  - Gestion de la circulation des véhicules, des piétons, des livraisons .... ;
  - Phasage des travaux ;
  - Prise en compte de l'interface avec les autres lots.
- d. Présentation des modalités de communication avec la Moe, la Moa et les riverains (pondéré à 10%)
- e. Présentation des mesures prises pour assurer l'hygiène, la sécurité du personnel (pondéré à 5%)
- f. Présentation des mesures prises pour la démarche environnementale et la gestion des déchets (pondéré à 5%)
- g. Le délai d'exécution pondéré à 5%
- Présentation d'un planning d'exécution détaillé ;
  - Une optimisation du délai permettra à un candidat d'obtenir une meilleure note vis-à-vis d'un autre candidat.
  - Le détail du planning et l'enchaînement des tâches permettra à un candidat d'obtenir une meilleure note vis-à-vis d'un autre candidat.

### **Analyse de l'offre**

L'analyse a été effectuée par l'équipe de maîtrise d'œuvre et a donné lieu à demande de précisions et négociations des prix :

- Pour le lot 1 - Aménagements urbains, elle s'est positionnée, à l'unanimité, pour la variante qui prévoit la pose de bordure et pavés en gré rouge (la base consistait en du porphyre).  
  
Par ailleurs, elle a émis un avis favorable à l'unanimité pour retenir l'offre de CASTILLON pour un montant de 584 586,45 € HT jugée comme offre économiquement la plus avantageuse.
- Pour le lot 2 - Aménagements paysagers, elle a considéré l'offre présentée par la SEE GUICHARD économiquement la plus avantageuse pour un montant de 216 543.43 € HT, à l'unanimité avec une abstention de Maitena DIRIBARNE

### **Rappel :**

Estimatif Avant-projet définitif : 917 252.25 € HT

Total des offres économiquement les plus avantageuses : 801 129,88 € HT

### **Suite à donner à la consultation : Proposition**

La CAO s'est réunie le 21 août 2024. Il est proposé de retenir :

- Pour le lot 1 : CASTILLON : 584 586,45 € (prix de la variante)
- Pour le lot 2 : GUICHARD : 216 543.43 €

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le pouvoir adjudicateur à signer le-dit marché et tous les actes modificatifs y compris celui consignant le montant définitif de rémunération dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à cette opération.

### **Questions:**

Question de Isabelle HENRY: Qui va décider des essences des végétaux sélectionnés?

Réponse de Mr le Maire : la technicienne du cabinet spécialisé va sélectionner les essences en tenant compte des différentes zones, de leur ensoleillement et des usages

Maïtena DIRIBARNE souhaite des précisions sur le projet architectural et sur la temporalité des travaux. Le dessin présenté en réunion publique est projeté. Les travaux devraient durer du 15 octobre au 15 avril, les différentes phases sont présentées.

### **Mise au vote :**

Voix contre : 0

Abstentions : 4 (Xabi LARRE, Mattin ETCHEVERRY, Isabelle HENRY et Maïtena DIRIBARNE)

Voix pour : 15

### **4ème POINT - Décisions modificatives**

#### **1. Les immobilisations concernant le Budget annexe du Camping municipal doivent être amorties.**

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Ce procédé permet donc de faire paraître à l'actif du bilan, c'est à dire le compte de gestion du Trésor Public la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Il est proposé que le calcul des amortissements soit effectué en mode linéaire à compter de l'exercice suivant l'acquisition. Les biens acquis pour un montant inférieur à 1 000€ pourraient être amortis en une seule année.

Les durées d'amortissements proposées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles
  - Frais d'étude non suivis de réalisation de travaux : 5 ans
  - Logiciels : 5 ans
2. Immobilisations corporelles
  - Aménagement de terrains : 15 ans
  - Bâtiments : 20 ans
  - Matériel divers : 10 ans
  - Mobilier : 10 ans
  - Matériel informatique : 5 ans

### **Mise au vote :**

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 19

**2. Intégration des amortissements 2023 et 2024 par décision modificative en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement pour 1641,16 €**

**Mise au vote :**

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 19

**3. Vente de terrain SCI GARASCI : écritures d'intégration de la valeur du bien**

- 1 mandat ordre au compte 2111 chap 041 pour la somme de 115 600 euros (valeur estimée en 2012, au moment de la procédure de bien sans maître).
- 1 titre ordre au compte 1021 chap 041 pour la somme de 115 600 euros.

**Mise au vote :**

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 19

**5<sup>ème</sup> POINT – Communication du rapport d'activités 2023 de la CAPB**

Une présentation synthétique du rapport d'activités 2023 de la CAPB est faite sachant que tous les élus l'ont reçu au préalable par mail

**6<sup>ème</sup> POINT- Présentation du rapport 2023 de la SEPA**

Une présentation synthétique du rapport 2023 de la SEPA est faite, le document ayant été également transmis aux élus au préalable.

**Mise au vote :**

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 19

**QUESTIONS DIVERSES**

Enquête Publique PLU – du 2 octobre au 4 novembre 2024 par le commissaire enquêteur qui tiendra 4 permanence. Les dates ont été données aux élus

Départ à la retraite de Sylvie DE GROOTE – Recrutement de Malika BENDJELLOUL (10h/semaine) pour 1 mois d'essai pour l'instant

1 abstention = Xavi CABRE